

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2026 à 19 H

Liste des délibérations votées

1. **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) et 2 abstentions (Jean-Philippe PROST, Maria RAT) adopte la délibération présentée
2. **DROIT A LA FORMATION DES ELUS** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée
3. **MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES EN PERIODE ELECTORALE** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (27) et 2 contre (Jean-Philippe PROST, Maria RAT) adopte la délibération présentée
4. **PROPOSITION DE MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée
5. **REGLEMENT DE COPROPRIETE ET MANDATAIRE DE GESTION DE LA MARQUE « DURANCE RIVE GAUCHE »** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée
6. **CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL PROVENCE EN SCENE 2026/2027** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée
7. **PARTICIPATION AU PLAN DE MOBILISATION DES COMMUNES POUR LE CLIMAT LANCE PAR LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée
8. **CESSION DE L'ANCIEN MUSEE VAUDOIS – PARCELLE N° AL276 – PLACE PAUL CEZANNE** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (26) Aurélie GROSSO (déport) ne prenant pas part au vote et 2 contre (Jean-Philippe PROST et Maria RAT)
9. **GARANTIE D'EMPRUNT A FAMILLE ET PROVENCE – LES TERRASSES DU LUBERON** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée
10. **INSTAURATION D'UNE INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT POUR LA FILIERE POLICE MUNICIPALE** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée
11. **INSTAURATION DU REGIME DES ASTREINTES DES INTERVENTIONS ET DES MODALITES D'INDEMNISATION DES AGENTS COMMUNAUX** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée
12. **CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée
13. **EMPLOI PERMANENT D'AGENT ADMINISTRATIF CHARGE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ET AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

14. **EXONERATION PARTIELLE DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MARCHE DU JEUDI** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

15. **CONVENTION-CADRE DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DU DOMAINE ROUTIER DEPARTEMENTAL SUR LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

16. **CONVENTION-CADRE AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS MINEURS SUR LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

17. **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERI ET EXTRASCOLAIRE** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 13 Juillet 2026

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Ludovic JEAN